

## CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Extrait du Registre des Délibérations

-----  
Séance du 02 avril 2026  
Convocation du 27 mars 2026  
-----

Date d’Affichage :

03 avril 2026

Nbre de Conseillers

en exercice : ..... 33

Nbre de présents : ..... 31

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 2

Nbre d’excusé sans pouvoir : ..... 0

Nbre d’absent : ..... 0

Nombre de votants : ..... 33

Étaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDE, M. Ludovic HÉBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, MM. Jean-Yves HÉDOU, Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAUT, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mmes Myriam HUAULT, Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER, David DUHAMEL.

Excusés avec pouvoir : Mmes Suzanne LE TUAL, Sabrina AUBÉRY

- Mme LE TUAL avait donné procuration à M. ORAIN

- Mme AUBÉRY avait donné procuration à M. GRIEU

### ÉLECTION DES MEMBRES AU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

-----

Madame Ghislaine FERCOQ donne lecture de son rapport.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** les articles L123-6, R123-8 et R123-10 du Code de l’action sociale et des familles.

**VU** la délibération DGS 2026/19 du 2 avril 2026 du Conseil Municipal fixant le nombre de membres du Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale de BOLBEC.

**CONSIDÉRANT** le renouvellement du conseil municipal à la suite des élections du 15 mars 2026, il convient de procéder à l’élection des représentants du conseil municipal au sein du conseil d’administration du Centre Communal d’Action Sociale de BOLBEC.

**CONSIDÉRANT** que cette élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

**CONSIDÉRANT** que les listes de candidats peuvent être incomplètes.

**CONSIDÉRANT** que les sièges sont attribués dans l’ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

.../...

**CONSIDÉRANT** que l'élection des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS se déroule selon la modalité du scrutin secret.

**Mode de scrutin :**

Le conseil municipal décide de procéder au scrutin :

- Scrutin secret
- Scrutin public (si décision unanime préalable)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des représentants élus du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS, et à ce que les listes soient déposées :

- Liste n° 1 :
  - o M. Florian COURRAEY
  - o Mme Angélique FIQUET
  - o Mme Christine RASTELLI
  - o M. Éric LESUEUR
  - o Mme Ghislaine FERCOQ
  - o M. Michaël CAVELIER
  - o Mme Grazellia FILLASTRE
  - o Mme Isabelle GERVAIS
- Liste n° 2 :
  - o Mme Myriam HUAULT
- Liste n° 3 :
  - o M. David DUHAMEL

**Résultat de l'élection :**

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages exprimés : 33

Sièges à pourvoir : 8

Quotient électoral : 4,125

*(Nombre de suffrages exprimés / Nombre de sièges à pourvoir)*

Listes	Nombre de suffrages obtenus (a)	Nombre de suffrages / quotient	Nombre de sièges attribués au quotient (arrondi à l'entier inférieur) (b)	Reste (a – (b x quotient))	Attribution au plus fort reste	Total des sièges attribués
Liste n° 1 :	28	6,79	6	3,25	1	7
Liste n° 2 :	4	0,97	0	4,00	1	1
Liste n° 3 :	1	0,24	0	1,00		0

.../...

.../...

**Proclamation des résultats :**

Sont proclamés élus membres du conseil d'administration du CCAS :

- Liste n° 1 :
  - o M. Florian COURRAEY
  - o Mme Angélique FIQUET
  - o Mme Christine RASTELLI
  - o M. Éric LESUEUR
  - o Mme Ghislaine FERCOQ
  - o M. Michaël CAVELIER
  - o Mme Graziella FILLASTRE
  
- Liste n° 2 :
  - o Mme Myriam HUAULT

Le conseil municipal a :

- constaté les résultats de l'élection,
- proclamé les membres élus au conseil d'administration du CCAS,
- autorisé Monsieur le Maire, ou en son absence Madame la première adjointe, ou tout élu dûment habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Le groupe de la minorité « Fiers de Bolbec » se prononce contre la liste de la majorité « Bolbec ensemble continuons ».

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,  
(Suivent les signatures)

Le Maire,

Christophe DORÉ